

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2023.21

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2023

### Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Présents :	25
Absent :	01
Procurations :	01
Abstentions :	03
Votants :	23

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

**Présent(e)s :** Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD - Anne VENTALON – Eric JOURET – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Mélody FERRERO – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

**Absente :** Peggy BROC - **Procurations :** Aurélien ROUSSET à Michel CEYSSON - **Secrétaire de séance :** Françoise CHASSON

### Subventions 2023 au CCAS – Attribution

Dans le cadre du Budget Primitif 2023, un crédit de 40 000€ est inscrit au compte 657362.

Il est proposé de verser l'intégralité de cette somme au Centre Communal d'Aide Sociale pour faire à ses besoins.

Pour information, le CCAS a un budget global 2023 de 46.475€ de fonctionnement, les actions menées ne pouvant l'être qu'avec le concours du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Décider à verser une subvention d'équilibre au budget du CCAS de 40 000 €
- Autoriser le Maire ou à défaut un Adjoint à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, moins 3 abstentions (M. MONTREDON, Mme GIBAUD et M. TOUZET), APPROUVE cette proposition.

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 18 avril 2023

Le Maire

Michel CEYSSON



« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture de Largentière le **19 AVR. 2023**  
et de sa publication à la même date »